

**Conseil économique et social**

Distr. limitée  
24 mai 2017  
Français  
Original: anglais

**Commission pour la prévention  
du crime et la justice pénale****Vingt-sixième session**

Vienne, 22-26 mai 2017

Point 10 de l'ordre du jour

**Ordre du jour provisoire de la  
vingt-septième session de la Commission****Projet de décision déposé par le Président**

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après:

**Projet de décision****Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice  
pénale sur les travaux de sa vingt-sixième session et ordre du jour  
provisoire de sa vingt-septième session**

Le Conseil économique et social:

- a) Prend note du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-sixième session;
- b) Réaffirme la décision 21/1 de la Commission en date du 27 avril 2012;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire de la vingt-septième session énoncé ci-dessous.

**Ordre du jour provisoire de la vingt-septième session de la Commission pour la  
prévention du crime et la justice pénale**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général.
4. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique:
  - a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
  - b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale;
  - c) Méthodes de travail de la Commission;



- d) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes.
5. Débat thématique sur les mesures de justice pénale propres à prévenir et à combattre la cybercriminalité sous toutes ses formes, y compris par le renforcement de la coopération aux niveaux national et international.
6. Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale:
  - a) Ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant;
  - b) Ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la corruption;
  - c) Ratification et application des instruments internationaux visant à prévenir et à combattre le terrorisme;
  - d) Autres questions liées à la prévention du crime et à la justice pénale;
  - e) Autres activités à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en particulier celles du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, des organisations non gouvernementales et d'autres instances.
7. Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.
8. Tendances et nouveaux problèmes en matière de criminalité dans le monde et mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à y faire face.
9. Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.
10. Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, y compris au suivi, à l'examen et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
11. Ordre du jour provisoire de la vingt-huitième session de la Commission.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-septième session.